

monts

Label Prestige pour l'école de football

L'École de football de l'AS Monts a dignement fêté, vendredi 23 octobre, l'obtention de son label Prestige. Élus, dirigeants, éducateurs, encadrants, jeunes joueurs et leurs familles, toutes et tous avaient été conviés à l'espace Jean-Cocteau, afin de partager pleinement cette belle récom-

pense. En présence de Marisol Touraine, députée d'Indre-et-Loire et conseillère générale, de Jacques Durand, maire de Monts, ce sont Claude Bouty, vice-président du District 37 et Arnaud Vaucelle, conseiller d'animation du District, qui ont remis le label Prestige, au président de l'AS-Monts Foot-

ball : Pascal Tortereau. Ce label est décerné aux écoles de football qui ont obtenu de bons résultats dans les domaines suivants : accueil-fidélisation, encadrement et éducation. L'école de football de l'AS-Monts, créée sous la présidence d'André Bois, a pour conseiller technique : Domi-

nique Régnier. Elle compte aujourd'hui plus d'une centaine de licenciés, répartis en 4 catégories : U7 (Philippe Liscot), U9 (Antony Ester), U11 (Daniel Jahan) et U13 (Michaël Comparon).

Au cours de leurs interventions respectives Pascal Tortereau, Marisol Touraine, Claude Bouty, et Jacques Durand ont mis l'accent sur « la qualité de l'équipe d'encadrement et le plaisir des jeunes joueurs... Les bonnes assises du club, l'engagement de ses éducateurs, de ses dirigeants et de ses bénévoles... le caractère accueillant et attractif du club, car si la compétition est importante, la vie sportive est aussi une manière d'apprendre à vivre ensemble et c'est ce que vous faites à Monts... »

Avant le traditionnel vin d'honneur, ballons de football et chasubles remis par Claude Bouty, ont complété les récompenses.



De gauche à droite : Claude Bouty, Jacques Durand, Marisol Touraine, Pascal Tortereau.

pont-de-ruan

Feu vert pour les terrains de tennis

Le conseil municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

Lotissement " Fosse Noire n° 2 "

Le règlement graphique du projet de lotissement ne respecte pas un article du Plan local d'urbanisme (recul de la construction de 7 m par rapport aux voies et espaces publics). Pour permettre le dépôt d'un permis d'aménager modificatif, le conseil municipal décide de lancer la procédure de modification simplifiée du Plu.

Terrains de Tennis

La réalisation d'un nouvel es-

pace de loisirs avec la création de deux nouveaux courts de tennis et d'un club-house peut se concrétiser en effectuant un échange de terrains avec la société Cofaco, qui réalisera les travaux de construction du nouveau complexe de loisirs.

Logement 01 bis, avenue de la Vallée-du-Lys

Le conseil municipal, décide de ne pas augmenter, à compter du 1^{er} octobre, le loyer du logement 01 bis, avenue de la Vallée-du-Lys, et attend le rapport de la Ddass pour engager les travaux de réhabilitation à

effectuer.

Amendes de police

Le conseil municipal prend connaissance de l'attribution d'une subvention allouée par le conseil général au titre du reversement des amendes de police, en vue de réaliser des travaux d'aménagement sécuritaire aux abords des écoles.

Aménagement quatre logements dans l'ancien presbytère

Le conseil municipal adopte les avenants pour le marché de réhabilitation de l'ancien presbytère, afin de prendre en compte des travaux en plus et

en moins values.

Budget 2009

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives de crédits afin de faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune.

Vote des subventions aux associations communales et intercommunales.

Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50.000 euros.

artannes-sur-indre

Conseil : instauration du Pass-foncier

En ouverture à la séance du conseil municipal d'Artannes-sur-Indre, tenue le 23 octobre, le maire, Gérard Bougrier a fait part de la demande de démission du conseiller Michaël Chassard, motivée par son déménagement à Ambillou. De ce fait, le conseil municipal sera dorénavant composé de 18 membres.

Au cours de cette séance, et dans la continuité du conseil précédent, le conseil a approuvé l'instauration du dispositif pass-foncier sur la commune. A ce titre, 10 subventions (3.000 ou 4.000 euros selon le nombre d'occupants du logement) pourront être attribuées aux personnes, satisfaisant aux

conditions légales leur permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du pass foncier, et construisant sur la commune, sur un terrain de superficie inférieure ou égale à 1.000 m², en zones classées UB et IUA. Le montant de la subvention communale s'entend comme le montant total de 3.000 ou 4.000 euros, duquel on déduit toutes les autres subventions pouvant être perçues. Dans ces conditions, la participation communale devrait être au maximum de 1.000 euros.

Puis, le conseil a validé les modalités de déroulement du recensement 2010. Gérard Bougrier et Liliane Carita, ont été désignés coordonnateurs de

ces opérations, qui vont nécessiter le recrutement de 4 agents recenseurs. Le recensement se déroulera sur une durée d'un mois à compter du 21 janvier 2010. Coût total des opérations 5.753 euros. Par la suite, le conseil a donné son approbation aux délibérations suivantes :

- Décision modificative n° 2 au budget : il s'agit d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction des divers imprévus survenus dans l'année.

- Accord donné à la CCVI (maître d'ouvrage du groupement de commandes) de signer l'avenant d'un montant de 1.173,32 euros, relatif aux récents travaux réalisés au groupe scolaire, pour le

compte de la commune.

- Approbation de divers avenants relatifs : au contrat de maintenance des installations d'éclairage public et au contrat d'assurance des véhicules communaux (suppression du C15).

- Désignation de nouveaux délégués auprès du SIEIL : titulaire : Benoît Pingault, suppléant : Stéphane Echouard.

- Validation de la composition du comité de pilotage du projet éducatif local

- Validation de l'offre présentée par la Sté TPPL (22.423 euros) pour l'exécution des travaux de voirie.

- Organisation d'une journée dédiée à la poésie, le 13 mars 2010.

monts

Spectacle jeune public

Comme il semble en avoir pris l'habitude, avec les vacances de Toussaint l'espace Jean-Cocteau retrouve la Compagnie Amédée Bricolo.

Ainsi, après Drôles d'oiseaux en 2006 et Tête en l'air en 2007, suivis par un très nombreux public, Amédée Bricolo propose cette année à son jeune public son nouveau spectacle :

« Recueil ».

Spectacle jeune public, à partir de 4 ans : « Recueil », par la Compagnie Amédée Bricolo, mardi 27 octobre, à 15 h, espace Jean-Cocteau, à Monts. Salle avec gradins. Tarif unique : 3,50 €. Renseignement et réservations (il est fortement conseillé de réserver) : tél. 02.47.34.11.71, ou tél. 06.32.73.17.98, ou courriel : culture.com@monts.org

sorigny

Ça roule pour les boulistes



Claudine Pasquier, une présidente investie dans sa mission.

Après quatre ans de présidence, le bilan de la présidente Claudine Pasquier est flatteur puisque ce sont en tout quarante deux adhérents qui viennent à ce jour s'adonner à leur activité favorite. Cela correspond à une augmentation significative des effectifs le vendredi après-midi de 14 h30 jusqu'à 19h dans une ambiance des plus amicales. Cela n'empêche pas l'association d'organiser des concours amicaux tous les mois, c'est le cas en Avril, en Mai, en juin. En septembre les boulistes participent en nombre à la coupe du président et aux compétitions des clubs amis de la vallées de l'Indre Veigné, Esvres. Si les bouliste ne bénéficient pas de subventions de la commune par contre, ils sont très heureux de leurs conditions de jeux puisque leur aire de jeux située aux abords de la salle polyvalente vient d'être cloturée et tous disposent d'un local adéquat pour les réunions. Composition du bureau: Présidente Claudine Pasquier, vice président Camille Blanchard, trésorier: Jean Pasquier, secrétaire: Jean Marc Guérin, adjointe Evelyne Faroux. tél. 02.47.26.23.04.

Correspondants NR

Artannes - Monts

Pont-de-Ruan

Jean-Claude Domenger,

tél. 02.47.26.92.87.

jeanclaudedomenger@orange.fr

Villeperdue - Sorigny

Jules Catala, tél. 02.47.53.65.00.

yvette.catala@wanadoo.fr